

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 352 portant mise en affectation spéciale.

n° 352

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 mai 1945

Numéro JO

n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro

1 mai 1945

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 12 juin 1884

**Vu** l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vu** le décret du 15 mai 1939 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 52 de la loi du 31 mars 1928

**Vu** l'avis favorable du Lieutenant-Colonel, Commandant Supérieur des Troupes de la C.F.S.

### TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Est mis en affectation spéciale pour une durée indéterminée à compter du 23 avril 1945, date de son arrivée à la Côte Française des Somalis: M. Homo René, Henry, Marie, Joseph, maréchal-des-logis de réserve, classe de mobilisation 1921, agent des Messageries Maritimes à Djibouti.

**J. CHALVET.**